
Rapport du président du jury

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CONTRÔLEUR DU TRAVAIL HORS CLASSE

Session 2017

L'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur du travail hors classe a été organisé en 2017. Le présent rapport a pour objet de dresser un bilan de cette troisième session.

Ouvertes du 28 avril au 29 mai 2017, les inscriptions ont permis à 114 candidats de déposer un dossier alors qu'ils étaient 172 l'année précédente. L'épreuve écrite s'est déroulée le 5 septembre 2017 à laquelle 85 candidats se sont présentés. Le 17 octobre 2017, 49 candidats ont été déclarés admissibles ; 25 candidats ont été admis à l'issue des épreuves orales qui se sont tenues du 4 au 8 décembre 2017.

La composition du jury (3 hommes et 2 femmes), renouvelée partiellement cette année, était conforme aux prescriptions de l'article 55 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et de l'article 1^{er} du décret n° 2013-908 du 10 octobre qui fixe à 40% la proportion minimale à respecter dans la désignation et la nomination de personnes de chaque sexe.

Les conditions d'accueil à la DRH ont facilité le déroulement des épreuves.

L'article 4 de l'arrêté du 10 avril 2015, fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur du travail hors classe, précise que l'examen comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

1/L'épreuve écrite :

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction à partir d'un dossier à caractère professionnel, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées.

Le candidat était invité à préparer une note sur le thème du développement de la culture du dialogue social à partir d'un dossier composé de 7 documents comportant 25 pages. Les membres du jury ont constaté que les candidats avaient eu quelquefois des difficultés à bien s'inscrire dans le cadre du sujet qui leur était proposé puis à rechercher les aspects forts et essentiels à retenir, figurant dans le dossier. C'est ainsi que des éléments d'information importants ont pu être négligés. Les candidats n'ont pas toujours su organiser leur développement selon un plan problématique en restant dans une présentation sans relief.

Le jury a fait preuve de bienveillance sur la qualité de l'orthographe, sauf dans les cas où la copie était rendue trop difficile à lire.

2/L'épreuve orale :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions de contrôleur du travail hors classe ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat.

2-1 Le dossier RAEP

Le contenu du dossier est dans la majorité des cas conforme à ce qui est attendu.

Les membres du jury ont quelques fois regretté le peu d'originalité des situations retenues pour illustrer les expériences professionnelles acquises et surtout la difficulté du candidat à montrer en quoi celles-ci lui ont été particulièrement utiles dans l'acquisition de nouvelles compétences et comment celles-ci ont pu lui être profitables dans le déroulement de sa vie professionnelle.

2-2 L'exposé du candidat

Le jury a pu constater que, dans l'ensemble, la plupart des candidats étaient bien préparés à cette épreuve dont ils maîtrisent assez bien la durée.

Trop souvent, l'exposé est un peu trop chronologique et linéaire et peine à s'éloigner de la lettre du contenu du dossier dont le jury a connaissance. Le candidat pourrait utilement compléter sa présentation par des remarques complémentaires, des expériences nouvelles et veiller à souligner comment ces expériences lui ont permis d'acquérir des compétences nouvelles.

Certains exposés appris par cœur manquent un peu de spontanéité.

2-3 L'échange avec le jury

La discussion avec le candidat débutait par des questions sur son parcours professionnel, en lien avec le contenu du RAEP et l'exposé présenté par celui-ci, afin de lui permettre de préciser certains points avec le souci de le mettre dans une situation professionnelle pour apprécier son geste métier.

Si les candidats parvenaient, dans l'ensemble, à bien décrire leurs activités professionnelles et à mettre en regard les compétences professionnelles acquises, le jury a noté des difficultés pour certains d'entre eux à prendre suffisamment de recul sur l'appréciation qu'ils portent sur leur activité et une certaine réticence à exprimer leur point de vue.

Il a été observé, trop souvent, une connaissance insuffisante par le candidat de son environnement professionnel, en particulier sur les activités et missions des autres services de leur unité départementale ou de la DIRECCTE, et même au-delà, sur les champs de compétence des collectivités locales dans le domaine du développement économique et de l'action sociale.

On ne peut ainsi que recommander aux candidats de ne pas hésiter à se renseigner sur les missions des autres services et les activités de leurs collègues appartenant à d'autres services et de prendre connaissance des priorités des politiques de notre ministère.

Le candidat ne doit pas craindre de présenter dans sa réponse, plusieurs facettes d'une question et de prendre position de façon prudente et argumentée.

3/Recommandations aux formateurs :

3-1 Pour l'écrit :

La maîtrise de la méthodologie de l'exercice est importante. Il convient de rappeler au candidat de ne pas au début de l'épreuve se précipiter dans la rédaction de la note mais de bien réfléchir aux enjeux qui ressortent du dossier proposé. Il doit s'astreindre à une bonne lecture du dossier en recherchant les éléments qui lui paraissent essentiels à faire figurer dans sa copie.

Le candidat doit réfléchir à l'organisation des idées du dossier dans un plan dynamique comprenant des parties équilibrées.

Enfin, il est souhaitable de rappeler au candidat de soigner l'introduction et la conclusion de sa note.

3-2 Pour l'oral :

La présentation par le candidat de son expérience organisée selon un plan annoncé est préférable, en veillant à ne pas s'écarter de ce dernier au cours de l'exposé.

Comme cela a été indiqué à plusieurs reprises, le candidat doit être en mesure de montrer qu'il a fait preuve de curiosité et qu'il s'intéresse à toutes les missions de notre ministère et à celles de ses services déconcentrés et non pas seulement à celles du service auquel il est affecté.

Enfin, il ne doit pas hésiter, lorsque cela lui est demandé, à exprimer, de façon mesurée et équilibrée, un point de vue sur des questions professionnelles.

Conclusion :

Les candidats ont été classés selon la qualité de leurs prestations. Les parcours des candidats sont apparus dans l'ensemble riches et variés.

Le 14 février 2018

Le président du jury



Guillaume SCHNAPPER

